

CAMPER à l'étranger



INT03

Introduction



Tu t'en es certainement rendu-e compte tout au long de l'année, un camp à l'étranger ne s'improvise pas. Des premières idées à la construction du projet en passant par le budget, les prises de contacts, les réservations, les démarches administratives, la formation International... Ça fait pas mal de choses à penser !

Au-delà des formalités, garde en tête qu'un bon camp à l'étranger est avant tout un bon camp scout.

Et puisque le départ approche, nous t'avons compilé dans ce livret les dernières infos utiles et pratiques pour que le voyage se passe bien.

Bon camp !



Administratif

► Encadrement et qualification

Les règles peuvent varier d'un pays à l'autre. Si aucune réglementation n'est précisée, tu peux te référer à ce que l'ONE préconise en matière de camp :

- 1 animateur ou animatrice pour 12 mineurs de 6 ans et plus ;
- 1 animateur ou animatrice sur trois doit avoir le brevet d'animateur en centres de vacances.

Attention, pour la **France**, ces conditions sont **obligatoires**. De plus, une personne de l'encadrement devra posséder un **BEPS** (Brevet européen de premiers secours - Croix Rouge) en cours de validité ou autre brevet de secouriste au moins équivalent.

Si ces conditions minimales ne sont pas respectées, le camp ne sera pas autorisé.

Plus d'infos dans *Camper en France*.



► Documents utiles

Documents personnels

- La carte d'identité. Certains pays exigent un **passport** ou un **visa**. En dessous de 12 ans, les enfants voyageant dans l'Union européenne doivent être munis de la Kids-ID (document d'identité électronique sécurisé). Celle-ci peut être obtenue sur demande auprès des services communaux. Attention, tous les membres de la section n'ont peut-être pas la nationalité belge. Vérifie quels sont les documents de voyage nécessaires sur le site du SPF Affaires étrangères : diplomatie.belgium.be.
- L'**autorisation parentale** (signatures des parents authentifiées par la commune). Des exemplaires en différentes langues sont téléchargeables sur lesscouts.be.
- La **fiche santé individuelle**. Des exemplaires en différentes langues sont téléchargeables sur lesscouts.be.
- La **carte de vaccination** (pour les destinations nécessitant des vaccins spécifiques). En cas de prise de médicaments, une prescription médicale (si possible en DCI) et les instructions d'administration doivent être annexées à la fiche santé individuelle.
- La **carte européenne d'assurance maladie** : à commander à la mutuelle pour les séjours dans les pays de l'Union européenne. Pour les autres pays, se renseigner sur le document équivalent.
- Les copies de vos brevets d'animateurs et de secouristes.

Documents pour la section

- Le dépliant *Inzepocket* (publié par la fédération).
- La recommandation internationale de la fédération prouvant que vous êtes bien des scout-es membres d'une association reconnue par l'Organisation mondiale du mouvement scout.

- La liste des participant-es.
- La liste des numéros d'urgence et utiles dans le coin (à composer ou compléter dès votre arrivée sur place).
- Le programme du camp (dont les itinéraires des randonnées et hikes, les repas...).

Avant le départ, **demande à chacun-e de faire des photocopies de tous les documents officiels** (papiers d'identité, permis de conduire, réservations, etc.), que vous garderez ailleurs que sur vous. Cela facilite les démarches auprès de la police locale et auprès du consulat en cas de perte ou de vol. Tu peux également les scanner et te les envoyer par mail ou encore les enregistrer sur une plateforme de stockage de documents en ligne (Dropbox, OneDrive, Google Drive...).



► Assurances

Tous les membres de notre association bénéficient d'une couverture d'assurance pour les **accidents corporels** et la **responsabilité civile** (AXA – police 720.251.908), y compris **RC incendie** et **dégâts locatifs**, ainsi que d'une **assistance à l'étranger** (AXA Assistance – Tél. : +32.2.550.05.55 – police 518.501.490). Cette dernière couvre notamment le rapatriement, les frais médicaux à l'étranger, etc.

En plus, il est possible de souscrire individuellement une **assurance annulation camp à l'étranger**. Cette assurance facultative intervient en cas d'évènement survenant avant le voyage et vous empêchant de partir : maladie, accident, décès d'un proche, deuxième session, perte ou panne de véhicule, refus de visa... **Attention : la souscription au contrat doit avoir lieu au plus tard 30 jours avant le départ.**

Informations sur lesscouts.be/assurances.





► Numéros d'urgence

Qui appeler en cas de problème ?

1. Le **112** : numéro d'urgence (gratuit) dans toute l'Europe pour les services d'incendie, les équipes médicales ou la police. Renseigne-toi au préalable du numéro à joindre si tu pars en dehors de l'Europe.
2. Votre **équipe d'unité**.
3. Le 21, **siège central de la fédération** (8h-18h en semaine ; en période de congés scolaires, fermeture à 17h). Rue de Dublin 21 – 1050 Bruxelles.
Tél. : +32.2.508.12.00 – lesscouts@lesscouts.be
4. **Scout Assistance** (en cas de crise) : +32.2.508.12.13.
5. **AXA Assistance** (24h/24)
N° police 518.501.490
Tél. : +32.2.550.05.55
AXA – RC et accidents corporels – N° police 720.251.908.

► SPF Affaires étrangères

- Pour avoir des infos sur ta destination de camp, vérifie les **conseils aux voyageurs** sur le site belge du SPF Affaires étrangères. Tu y trouveras également la liste des **ambassades et consulats**.
- Demande à chacun·e de s'enregistrer sur la plateforme travellersonline.diplomatie.be. En cas de crise dans votre pays de destination, le SPF Affaires étrangères pourra vous informer et vous aider. Les données restent strictement confidentielles et seront effacées du système deux semaines après la date de retour.
- Consulte la brochure *Un voyageur averti* pour trouver toutes les infos utiles pour vous aventurer partout à travers le monde.

Toutes les infos sur : diplomatie.belgium.be

Contacts avec les locaux



- **Ton propriétaire ou ton partenaire** : une personne ressource qui devrait pouvoir t'informer sur les règlements nationaux et locaux en vigueur (tri des déchets, feux...) et les activités possibles.
- **Les autorités locales** : un contact préalable avec l'administration communale, la mairie, la police ou la gendarmerie pour signaler votre arrivée et leur transmettre le nom d'une animatrice ou d'un animateur et son numéro de GSM sera toujours apprécié.
- **Les scouts locaux** : tu fais partie d'un mouvement mondial fort de près de 60 millions de scout-es, autant en profiter ! Organiser une rencontre avec des scout-es locaux donnera une vraie plus-value à ton camp. Le service International (inter@lesscouts.be) peut t'aider à entrer en contact avec la fédération scoute de votre destination.

Tu peux également consulter Azimuth (azimuth-weconnect.eu). Cette plateforme européenne est destinée à connecter les scout-es et guides européens entre eux. Il suffit de t'inscrire et, une fois ton accès validé, tu pourras y découvrir les propositions ou publier ta demande.

Ambassadeurs !

Soyez des ambassadeurs et ambassadrices ! Attention, dans la plupart des pays, il est tout à fait inconcevable, voire interdit, de se balader avec un uniforme sale ou chiffonné, de fumer ou boire en uniforme scout !

C'est fortement réprimandé par beaucoup d'associations scout-es nationales, très soucieuses de leur image. Quand tu es à l'étranger, tu es à la fois ambassadeur ou ambassadrice de ton pays, de ta fédération, du scoutisme local et du Mouvement scout en général. Pense à l'image que tu donnes en tant que scout-e, en tant que Belge et à ton impact sur le scoutisme local !



- Si tes scout-es ou toi prenez régulièrement certains médicaments, emportez-les au départ de la Belgique. En effet, certains **médicaments** ne sont **pas toujours disponibles** dans d'autres pays ou le sont sous une autre appellation. Il peut également être utile, dans ce cas, de noter la composition précise du médicament (demande à ton médecin ou pharmacien).
- Emporte ta carte de **groupe sanguin**, ainsi qu'un document précisant, dans

la langue du pays ou une langue internationale, tes éventuelles **allergies**.

- Au contact d'une température élevée, la consommation de certains aliments peut être responsable de la **tourista**, même dans des pays voisins. Il faut donc veiller à la qualité de l'eau consommée (en cas de doute, mieux vaut opter pour de l'eau en bouteille ou désinfectée) et éviter les glaçons. Il est fortement recommandé de laver et éplucher vos fruits et légumes, et de conserver les produits frais dans de bonnes conditions (frigo).
- Chapeau et crème solaire sont des indispensables dans les régions ensoleillées. À cette panoplie s'ajoutent la gourde, bouteille ou gobelet (personnels) pour une hydratation régulière.



- Les **maladies sexuellement transmissibles** n'épargnent aucun pays. L'utilisation de **préservatifs** constitue la meilleure précaution. Parmi ces maladies, le **sida** ou l'**hépatite B** se propagent non seulement par voie sexuelle, mais également par le **sang contaminé**. En cas d'intervention médicale, veille à ce que l'on te traite toujours avec du **matériel stérile**, en particulier les seringues. Ceci vaut aussi pour les aiguilles employées lors d'un tatouage.

- Certains petits animaux (serpents, araignées, scorpions, méduses, tiques...) peuvent causer des **piqures** ou **morsures** parfois mortelles. Bien s'informer avant le départ est essentiel.

- **L'encéphalite à tiques** : cette maladie peut survenir suite à une morsure de tique. La répartition des zones endémiques de l'Europe et de la Russie est visible sur une carte sur le site wanda.be. **La vaccination est possible et recommandée** par l'Institut scientifique de santé publique pour des séjours

dans les zones rurales et boisées de ces régions. Renseigne-toi auprès de ton médecin ainsi qu'auprès de ta mutuelle pour un éventuel remboursement, total ou partiel. Info : wanda.be.

- **Conseils santé et vaccins spécifiques**. Toutes les informations en matière de santé et de voyages (notamment les vaccins exigés ou conseillés selon la destination) sont sur le site de l'Institut de médecine tropicale wanda.be.

Fiches Bien-être et sécurité

Ces fiches abordent le cadre de gestion des soins de santé durant le camp :

- Aspect relationnel dans la gestion des soins;
- gestion des soins au quotidien;
- règles pour l'administration des médicaments;
- boîte de soins et trousse de secours.

Des fiches thématiques viennent compléter ce cadre. Un livret indispensable à télécharger sur lesscouts.be

Consommation de produits à risques

► Alcool et produits psychotropes



Les adultes du Mouvement se doivent d'être en permanence en pleine possession de leurs moyens. Nous adoptons comme limite un taux maximum de 0,5 gramme d'alcool par litre de sang, qui est la norme généralement acceptée par la communauté scientifique.

Un staff est responsable de ses scout-es 24h sur 24, que les scout-es soient ou pas physiquement présentes à côté d'eux ; ceci concerne notamment la gestion des hikes.

Les intendant-es et les invité-es à un camp ou une activité scout-e ont, qu'ils le veuillent ou non, une responsabilité vis-à-vis des jeunes, ne fût-ce que

par l'exemple d'adulte qu'ils donnent. Ils doivent dès lors respecter, en toute circonstance, les règles qui s'appliquent aux staffs et aux cadres.

À condition que la loi et la culture scout-e du pays visité permettent, une consommation responsable et modérée d'alcool par les jeunes peut avoir lieu dans un cadre défini, idéalement en cogestion par le groupe.

Les parents des jeunes devront en être informés.

La possession de même que l'importation et l'exportation de **drogues** sont illégales partout.



► Tabac et produits dérivés



À condition que la loi et la culture scout du pays visité le permettent, un cadre clair peut être défini par et pour le groupe. La démarche est constructive et une attitude positive est attendue de toutes et tous. La bienveillance est de mise.

Toutes les animatrices et tous les animateurs doivent conserver leur intégrité physique et intellectuelle en toutes circonstances. La consommation d'alcool (ou d'autres produits psychotropes) est une cause de non intervention de l'assistance juridique et de la couverture d'assurance en cas d'accident.

À l'étranger

Nos positions sont liées à la législation belge. Or, dans certains pays, la législation (âge légal pour acheter et consommer de l'alcool, du tabac ou des drogues) peut être **plus stricte et s'additionne à la position des Scouts**. Il convient de respecter la règle la plus restrictive.

En d'autres mots, il s'agit en premier lieu de respecter les lois en vigueur dans le pays visité. Ensuite, il convient de respecter la culture (scoute) du pays ou de la communauté dans laquelle le groupe est accueilli.

En aucun cas un cadre légal différent et/ou un contexte différent ne pourraient servir de justification pour outrepasser les dispositions de notre fédération.

Télécharge la position des Scouts par rapport à l'alcool et autres produits psychotropes, celle sur le tabac et ses produits dérivés ainsi que le cahier *Éclaireurs, pionniers et alcool* sur lesscouts.be. Ce dernier comprend une carte avec les réglementations et les usages scouts quant à la consommation d'alcool en Europe.

Spécificités locales

► Feux

Les températures plus élevées l'été et la sécheresse entraînent des restrictions en matière de feux. Renseigne-toi bien à l'avance sur les réglementations en vigueur auprès des autorités locales ou du propriétaire ou partenaire. Si nécessaire, prends des dispositions pour pouvoir cuisiner autrement.



► Code de la route

Les **règles de circulation** routière varient d'un pays à l'autre.

Tu trouveras les règles spécifiques aux différents pays de l'Union européenne sur le site https://europa.eu/youreurope/index_fr.htm

► Habitudes et coutumes

D'un pays à l'autre, les habitudes et coutumes sont différentes : la tenue vestimentaire, la façon de se saluer, les gestes lors des repas... Des signes et des gestes peuvent être interprétés différemment de ton intention de départ : s'embrasser, crier ou rire trop fort, fumer, consommer de l'alcool, aborder un homme ou une femme... Renseigne-toi pour éviter toute mécompréhension ou tout incident.

Voici quelques attitudes à adopter pour favoriser les bons contacts et les rencontres :

- Circuler en petits groupes discrets plutôt qu'en grand groupe.
- Se fondre dans les activités locales : transports en commun, fêtes...

- Tenter des prises de contacts et entamer la conversation. Apprends quelques mots dans la langue locale, ton effort sera très apprécié. Prépare un petit lexique avec les mots et expressions courantes ou utilise une application de traduction (DeepL, Google Translate).
- Respecter les mœurs de l'endroit (tenue vestimentaire, se déchausser, se couvrir la tête...).
- **Les règles élémentaires de politesse et de respect sont évidemment de rigueur.**
- Si tu veux photographier des personnes que tu ne connais pas, demande-leur d'abord leur accord. Il est généralement interdit de photographier les installations et équipements militaires.
- Remercier vos hôtes de leur accueil, prévoir un petit cadeau typique de la Belgique : chocolats, cartes illustrées, BD (on peut en trouver dans une multitude de langues) ou articles scouts (calendrier, foulard, écussons...).

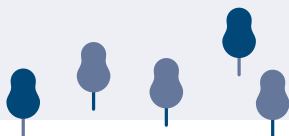
Choc culturel



Certaines situations inhabituelles peuvent causer de l'inconfort, de la confusion, voire du dégoût, ou de la peur... Bien informer tes scout-es avant de partir sur la culture locale est essentiel pour limiter les risques de choc. Des associations ou ONG sont spécialisées dans la préparation aux voyages et à la rencontre interculturelle. Elles proposent des animations de sensibilisation adaptées au public scout. Infos auprès du service International (inter@lesscouts.be).

Tu peux aussi te servir des outils proposés lors de la formation International organisée par la fédération si tu y as participé.

Enfin, débriefier l'expérience vécue après le camp peut être tout aussi utile et l'occasion de prendre du recul.



Activités scoutes

► Hike

Ce type d'activité (où des scout-es circulent sans animateur ou animatrice) est toléré en Belgique comme à l'étranger à condition que :

- l'activité soit bien organisée : objectifs, itinéraire connu par toutes et tous, hébergement prévu à l'avance par le staff et réservé si nécessaire, nourriture et boissons en suffisance, etc. ;
- les scout-es aient un moyen de communication (GSM chargé) et puissent joindre leur staff à tout moment ;
- le staff soit joignable et puisse arriver rapidement sur les lieux où se trouvent les scout-es ;
- des rendez-vous avec les scout-es soient prévus régulièrement ;
- toutes les conditions de sécurité soient respectées.

Les hikes-survie et autres pratiques de ce genre sont interdits partout ! Les opérations de mendicité (argent, nourriture ou logement) sont totalement proscrites.

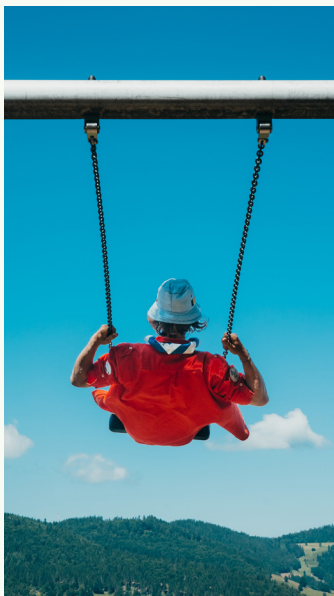
Hikebook

Retrouve dans ce livret pratique destiné au staff et aux scouts, toutes les informations utiles pour la préparation et le déroulement du hike. Disponible sur simple demande au 21.



► Camping

Le camping sauvage est interdit dans la plupart des pays. Il peut toutefois être toléré moyennant l'observation de règlements précis. Il vous restera toujours la possibilité de négocier un petit coin d'herbe avec les autorités locales ou avec le ou la propriétaire du terrain convoité.



► Activités sportives et de pleine nature

La pratique des sports tels que randonnée en montagne, alpinisme, escalade, canoë, rafting, équitation, plongée, ski nautique, spéléologie, parcours aventure, tir à l'arc, voile, etc. nécessite un accompagnement par une **personne qualifiée** (brevetée ou diplômée), un équipement adapté et conforme aux normes de **sécurité**. Ces activités doivent être adaptées à l'**âge** et aux **capacités** des participant-es et se dérouler dans de bonnes conditions climatiques. Les encadrant-es doivent être muni-es d'un moyen de communication permettant de joindre rapidement les secours.

Sont **exclus de l'assurance** (police 720.251.908) les **sports aériens** et les dommages résultant d'une assurance RC légalement obligatoire (c'est le cas notamment lors de l'utilisation de véhicules automoteurs).



En cas de problème

Si vous vous retrouvez dans une situation difficile, après avoir épuisé les ressources locales, voici quelques relais pour vous aider.

N'oubliez pas, lorsque vous appelez, de préciser :

- qui vous êtes (nom de la section et nom de l'appelant) ;
- d'où vous appelez ;
- un numéro où l'on peut vous recontacter.

► La fédération

Tél. : +32.2.508.12.00.

Du lundi au vendredi de 8h à 18h (en période de congés scolaires, fermeture à 17h).

Scout Assistance, 24h/24 **pour les situations de crise :**

+32.2.508.12.13



► AXA Assistance

En cas d'accident (24h/24) :

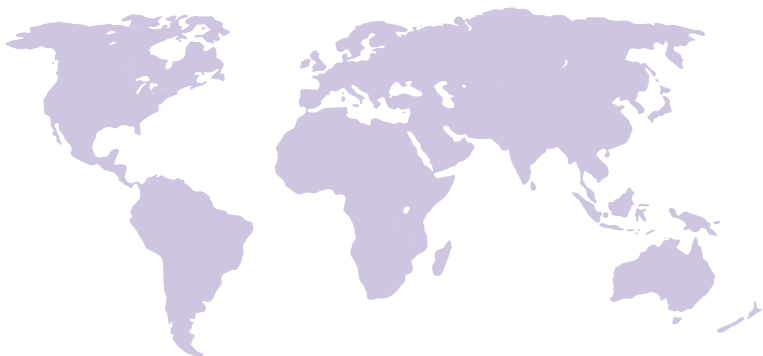
Tél. +32.2.550.05.55
(police n°518.501.490).

► Le 112

Numéro d'urgence (gratuit) dans toute l'Europe pour les services d'incendie, les équipes médicales ou la police.

Renseigne-toi au préalable sur le numéro à joindre si tu pars en dehors de l'Europe.





© Les Scouts ASBL

Éditeur responsable : Benjamin Visée
Rue de Dublin 21 - 1050 Bruxelles - Belgique
02.508.12.00 - lesscouts@lesscouts.be

12^e édition : avril 2026

Dépôt légal : D/2023/1239/6

www.lesscouts.be